

SYNTHESE DU FORUM

FONDATION CHIRAC - RÉPUBLIQUE DU MALI

SOLIDARITÉ POUR L'EAU



DANS LES PAYS DU **BASSIN DU NIGER**

BAMAKO, 17-18 OCTOBRE 2011

A l'initiative du Président Jacques Chirac
en partenariat avec la République du Mali

fondation
Chirac



agir au service de la paix



MARSEILLE, FRANCE '12
LE TEMPS DES SOLUTIONS



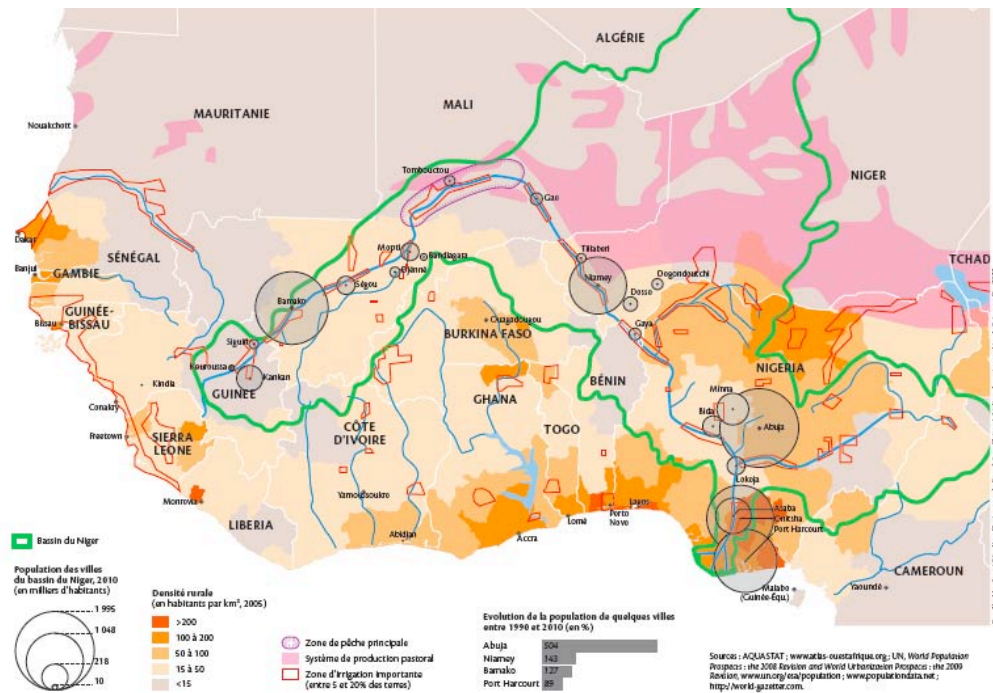
FONDATION CHIRAC

**SOLIDARITÉ
POUR L'EAU**



DANS LES PAYS DU **BASSIN DU NIGER**
BAMAKO, 17-18 OCTOBRE 2011

LE BASSIN DU FLEUVE NIGER



UNE SITUATION D'URGENCE

Les difficultés de la sous-région

Le manque d'eau en Afrique subsaharienne est aujourd'hui une réalité alarmante. Selon les Nations Unies, **plus de 300 millions de personnes** y demeurent sans accès à l'eau potable, soit 60 % de la population.

Ces besoins en eau se feront de plus en plus pressants. Les Nations Unies prévoient, du fait d'une croissance démographique sans précédent, **1,8 milliard d'habitants** sur le sous-continent en 2050¹. La population urbaine devrait doubler d'ici à 2030.

De plus, le réchauffement climatique induit en Afrique un ensemble de conséquences environnementales majeures, dont la multiplication des phénomènes extrêmes (sécheresses, inondations) et la réduction drastique des disponibilités en eau. Au niveau du bassin du Niger, on sait que la période de sécheresse qui a débuté il y a une quarantaine d'années est la plus longue et la plus sévère jamais observée depuis le début du siècle².

« Notre incapacité à prévoir ces phénomènes a des conséquences graves sur l'agriculture. La précarité issue de cette instabilité, de nature climatique mais aussi financière, politique et économique, représente un grand défi pour la planification. L'instabilité des cours des produits alimentaires et la croissance urbaine pour la gestion des ressources en eau sont deux autres défis majeurs.

Cette problématique se pose crûment ici, à Bamako, qui a connu le plus fort taux de croissance urbaine du continent africain au cours de ces dernières années. Ce record complexifie la satisfaction des besoins en eau et la réalisation d'investissements démographiques dans une mesure suffisante pour répondre aux exigences posées par cette urbanisation galopante. »

M. Habib Ouane, Ministre de l'Energie et de l'Eau du Mali

Table ronde n°1, Bamako, 17 octobre 2011

¹ United Nations, World Population Prospects : the 2008 Revision (scénario médian), 2009

² Gil Mahe, Hydrologue Chargé de recherches à l'Institut de Recherche pour le Développement

Conséquences et enjeux du manque d'accès à l'eau et à l'assainissement

L'eau représente un enjeu considérable en termes de...

...sécurité alimentaire

- Dans le bassin du Niger, sur les 275 millions d'habitants des neufs pays, **27,7 sont sous-alimentés**, soit plus de 10 % de la population totale¹.
- En 2009, seulement **3,2 % des terres cultivées** en Afrique subsaharienne bénéficiaient de systèmes d'irrigation, contre près de 20 % à l'échelle mondiale².

...santé publique

- Les difficultés d'accès à une eau de qualité et à des infrastructures d'assainissement nuisent à la santé des populations qui souffrent des mauvaises conditions d'hygiène.
- **2,6 milliards** de personnes ne disposent pas d'installations sanitaires de base dont **plus de 500 millions** en Afrique subsaharienne (rapport 2010 OMS/UNICEF).
- En Afrique subsaharienne, **1 habitant sur 2** souffre de maladies liées soit au manque d'accès à l'eau, soit à sa mauvaise qualité³.

« La question de la qualité de l'eau est un problème de santé publique et doit constituer une priorité de l'action politique. La solution politique doit dominer les débats scientifiques, alors que 30 000 personnes par jour meurent d'affections liées à l'eau (8 millions de morts par an). »

Prof. Marc Gentilini, Président honoraire et membre de l'Académie de médecine, Président honoraire de la Croix-Rouge française

Table ronde n°2, Bamako, 17 octobre 2011

...égalité des genres

Les femmes et filles sont chargées de la collecte quotidienne de l'eau dans **près de 80 % des ménages** d'Afrique subsaharienne⁴.

Des engagements internationaux à tenir

Consciente de ces retards, conséquences et enjeux de l'accès à l'eau et à l'assainissement, la communauté internationale se mobilise.

- Septembre 2000 : adoption des **Objectifs du Millénaire pour le Développement**.
Cible 7.C : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base.
- Avril 2004 : à l'invitation du Président Jacques Chirac, les Chefs des États de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) signent la **Déclaration de Paris**, pour une meilleure gestion du fleuve Niger.
- Juillet 2010 : **le droit à une eau potable** est reconnu par les Nations Unies comme un droit fondamental. Il doit désormais être mis en œuvre à l'échelle de chaque Etat.

« **L'urgence est de donner une traduction concrète au droit à l'eau, consacré voici un an par les Nations Unies au rang des Droits Humains inaliénables, alors que 69 % des populations du Sahel n'ont toujours pas accès à un assainissement de base et que plusieurs centaines de milliers d'êtres humains, dont une majorité d'enfants en bas âge, y meurent encore chaque année d'avoir bu une eau insalubre.** »

**Discours du Président Jacques Chirac, lu par M. Michel Camdessus
Cérémonie d'ouverture, Bamako, 17 octobre 2011**

¹ FAO statistics 2010, chiffres de la période 2005-2007

² <http://www.fao.org/nr/aquastat>, novembre 2010. Chiffres de 2003

³ Données issues de la Déclaration internationale de la Conférence de Bonn, 2001

⁴ Atlas de l'Eau pour l'Afrique, PNUE, 2011

LE FLEUVE NIGER : PERSPECTIVES

Défis de sa dégradation

Le bassin du fleuve Niger est d'ores et déjà fragilisé par l'activité humaine et les évolutions climatiques, renforçant les risques de pénurie d'eau pour les populations :

- **Déforestation** dans le massif forestier du Fouta-Djalon, en Guinée.
- **Désertification** dans la boucle du Niger au Mali, accompagnée de ses corollaires, **l'érosion des sols et l'ensablement du fleuve**, qui gênent la navigation et la circulation des espèces (et menacent parfois gravement la biodiversité). Ces phénomènes provoquent de plus en plus de **tensions entre éleveurs transhumants et agriculteurs** pour l'accès à l'eau.
- Pollution par les **rejets industriels non traités**, et par les activités humaines autour des villes en pleine expansion.

Fiche d'identité du bassin

Le Niger, **9^{ème} plus long fleuve du monde et 3^{ème} d'Afrique**, s'étend sur 4 200 km. Son bassin couvre **neuf États** d'Afrique de l'Ouest : Guinée, Mali, Niger, Bénin et Nigeria sur le cours principal, Burkina Faso et Cameroun sur ses affluents, Côte d'Ivoire et Tchad sur les sous affluents.
Plus de 110 millions de personnes en dépendent. Pourtant, le bassin reste largement sous-exploité. A titre d'exemple, seuls 20 % de son potentiel agricole et 20 % de son potentiel hydroélectrique sont exploités.

Atlas du Bassin du Fleuve Niger, WWF & ABN, 2007

Le rôle de l'ABN : former une vision concertée de l'aménagement du fleuve

L'Autorité du Bassin du Niger (ABN), organisation transnationale créée en 1980, compte pour membres les neuf États du bassin. Elle siège à Niamey, au Niger.

L'ABN a pour missions d'harmoniser les politiques nationales de gestion du fleuve, de coordonner le plan de développement intégré du bassin, de promouvoir et participer à l'exploitation des projets communs, de contrôler et réglementer la navigation, et de participer à la mobilisation de financements¹. Renforcer cet organisme clef apparaît comme une solution majeure afin d'assurer une gestion durable du bassin pour le bien-être des populations et la protection de l'environnement.

« Le bassin du Niger renferme des écosystèmes aux immenses potentiels. Ils rendent de nombreux services aux communautés humaines. [...] Dans un contexte international et régional favorable (Convention de Ramsar, Conventions de Rio, Charte de l'eau du bassin du Niger, Observatoire de l'Environnement de l'ABN...), des efforts pour la protection du bassin sont nécessaires. [...] La Vision Partagée de l'ABN a pour mission de répondre à ces défis majeurs en renforçant la coopération entre les Etats membres. »

Experts de la table ronde n°3, Bamako, 18 octobre 2011

Instruments juridiques existants

La **Charte de l'eau du bassin du Niger** est adoptée en 2008, lors du 8^{ème} sommet des Chefs d'État et de Gouvernement des neuf pays membres de l'ABN : elle constitue le document juridique de base pour une gestion durable et concertée des eaux du fleuve Niger. Elle a été adoptée par l'ensemble des neuf membres de l'ABN.

Le 21 mai 1997, l'Assemblée générale des Nations Unies adopte la **Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation**. Il s'agit de l'unique instrument juridique à vocation universelle concernant l'utilisation, la gestion et la protection des cours d'eau partagés par au moins deux États.

Cette Convention ne compte aujourd'hui que 24 États parties, alors que 35 sont nécessaires à son entrée en vigueur. Dans le bassin du Niger, seuls deux États l'ont ratifiée à ce jour : le Nigeria et le Burkina Faso. Le Parlement béninois vient d'adopter le projet de loi portant ratification.

¹ Source : www.abn.ne

LE FORUM « SOLIDARITE POUR L'EAU DANS LES PAYS DU BASSIN DU NIGER »

Dans la lignée des engagements de son Président, la fondation Chirac s'engage pour que l'accès à l'eau et à l'assainissement devienne une réalité, pour le bien-être des populations, la prévention des conflits entre les communautés et pour la protection de l'environnement.

Elle a organisé, en partenariat avec la République du Mali, le **Forum « Solidarité pour l'eau dans les pays du bassin du Niger »**, qui s'est tenu au Centre International de Conférence de Bamako les 17 et 18 octobre 2011. Cet événement de haut niveau avait pour objectifs :

1. De mettre en lumière et de promouvoir des solutions opérationnelles, des actions de terrain exemplaires et des expériences réussies répondant aux défis de l'accès à l'eau et à l'assainissement.
2. De rappeler l'importance d'une mobilisation accrue autour de l'Autorité du Bassin du Niger favorisant le renforcement de la coopération transfrontalière pour un aménagement du fleuve et la gestion concertée et durable de ses ressources en eau.
3. De promouvoir des financements innovants dédiés à l'accès à l'eau.
4. D'accompagner les pays de la région dans le processus de ratification de la Convention des Nations Unies sur les cours d'eau internationaux (1997).



Séance d'ouverture du Forum, au Centre International de Conférence de Bamako
© Bernard Desjeux

LE FORUM EN QUELQUES CHIFFRES

4 Chefs d'Etat réunis

10 Ministres et délégations ministérielles venant de toute la région

Des personnalités internationales, représentant l'Union africaine, le FMI, la BAD, le Conseil Mondial de l'Eau, etc.

Près d'un millier de participants de la société civile ouest africaine et européenne

4 tables rondes thématiques sur les thèmes essentiels de l'accès à l'eau et à l'assainissement

2 tables rondes juridiques

un atelier sur la coopération décentralisée

un village associatif regroupant une dizaine d'ONG aux projets innovants

un side-event « jeunes professionnels » sur le thème de l'assainissement



L'arrivée des Chefs d'Etat au Forum
© Bernard Desjeux

Cette mobilisation de grande ampleur a prouvé l'importance que revêtaient, pour tous les acteurs concernés, la protection et le partage des ressources du bassin du Niger, ainsi que la mise en œuvre du droit à l'accès à l'eau et à l'assainissement.

Les travaux ont débouché sur une profonde prise de conscience de la part des participants de la dégradation du bassin causée par les comportements individuels, de la responsabilité collective en termes de protection et de partage du fleuve et sur une remobilisation de la classe politique autour de ces grands enjeux.

SYNTHESE DES ENGAGEMENTS DU FORUM

Les Ministres en charge de l'Eau de la région ont adopté à l'issue du Forum une **Déclaration ministérielle commune**, qui lance un appel fort en faveur :

- de la *mise en œuvre effective du droit à l'eau et à l'assainissement*, particulièrement en zones rurales,
- du *refinancement de la Facilité africaine de l'eau*, administrée par la Banque africaine de développement,
- d'une *coopération accrue* dans les pays du bassin du Niger, notamment par la gestion de barrages hydrauliques communs,
- de la *ratification de la Convention des Nations Unies sur les cours d'eau internationaux de 1997*,
- d'un renforcement de la *coopération décentralisée*,
- de la mise en œuvre des mécanismes de financement disponibles à l'échelle nationale et régionale, en *renforçant les contributions étatiques* et en appliquant le *système de redevances* prévu par la Charte de l'eau du bassin du Niger.

- - -

Les tables rondes ont abouti à des recommandations concrètes et innovantes, qui seront portées comme **contribution des pays de la région du bassin du Niger au Forum Mondial de l'Eau de Marseille** en mars 2012. Six messages forts ont émergé :

1. Il faut développer les *réseaux de mesure* et la *conception de modèles* pour mieux comprendre le « territoire hydrologique » du bassin du Niger et prévoir ses évolutions.
2. *L'assainissement doit devenir une priorité* de l'action publique et ne plus être le « parent pauvre » des projets d'accès à l'eau. Le principe de *pollueur-payeur* inscrit dans la Charte de l'eau du bassin doit être appliqué.
3. Il faut *inverser le modèle de financement* en augmentant la part des budgets nationaux dédiés à l'eau et à l'assainissement afin de stimuler l'aide internationale. L'eau doit être *réinsérée dans les agendas sectoriels internationaux* (agriculture, alimentation, développement durable...).
4. Les *principes de la Vision Partagée* adoptée par les pays du bassin du Niger doivent être concrètement mis en œuvre, en réalisant notamment de nouveaux projets de grands barrages et en renforçant l'Autorité du Bassin du Niger.
5. Des dispositions législatives et réglementaires concrètes et précises doivent être prises au niveau de chacun des pays pour *mettre effectivement en œuvre le droit à l'eau et à l'assainissement*.
6. Les Etats membres de l'Autorité du Bassin du Niger doivent *ratifier la Convention des Nations Unies sur les cours d'eau internationaux* (1997).

Retrouvez la Déclaration ministérielle et les comptes-rendus des tables rondes sur www.fondationchirac.eu



RECOMMANDATIONS DES TABLES RONDES

Contribution officielle des pays de la région du bassin du Niger au 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau
(Marseille, mars 2012)

TABLE RONDE N°1 / RESSOURCES EN EAU : MENACES CLIMATIQUES, CONCENTRATIONS URBAINES ET BESOINS EN ALIMENTATION

Les experts recommandent de :

1. **Améliorer en urgence le réseau de mesure**, aujourd'hui très dégradé.
2. **Développer des modèles** qui prennent en compte la notion de « territoire hydrologique » (approche multidisciplinaire). Ceci implique une révision des pratiques.
3. **Impliquer dans la réflexion toutes les parties prenantes**, au premier rang desquelles se trouvent les populations.
4. Prendre sans attendre des mesures à fort impact pour :
 - **changer les modèles d'irrigation** en Afrique subsaharienne,
 - **développer l'assainissement** pour préserver l'écosystème et la ressource, autant que la santé.
5. Procéder à un **changement de paradigme dans le domaine des politiques publiques** de l'eau.

TABLE RONDE N°2 / EAU ET ASSAINISSEMENT : QUALITE DE L'EAU ET SECURITE SANITAIRE

Les experts recommandent de :

1. Veiller à ce que **le traitement des eaux et leur assainissement soient une priorité de l'action publique**, nationale, régionale et locale, accompagné d'un dispositif d'analyse et d'alerte en cas de problème majeur de santé publique.
2. **Améliorer et séparer la collecte** des eaux usées et celle des eaux pluviales ainsi que des déchets solides.
3. **Réhabiliter et adapter les très nombreux ouvrages d'assainissement** insuffisants ou mal conçus (étanchéité des ouvrages hydrauliques souterrains, capacité des fosses sur-utilisées, couvertures amovibles des canaux et fossés d'évacuation des eaux pluviales).
4. **Protéger les ouvrages d'eau** des animaux et des eaux de ruissellement par la construction de **margelles**.
5. **Engager les élus à aménager et à « valoriser » les ouvrages d'assainissement** réalisés en faveur des populations locales. L'assainissement doit cesser d'être un sujet tabou, et le « parent pauvre » des politiques publiques. Les décideurs doivent en faire leur priorité, et donner l'exemple (inauguration par des personnalités publiques de latrines).
6. **Faire appliquer le principe de pollueur-payeur**, inscrit dans la Charte de l'eau du bassin du Niger. Le Mali a entamé les démarches en ce sens au niveau national, et les industriels se sont montrés coopératifs, pleinement conscients des enjeux. Tous les pays du bassin du Niger doivent intégrer ce principe.
7. **Provoquer un changement des comportements** par des campagnes de sensibilisation et d'information des populations et d'éducation à l'hygiène dès le plus jeune âge à l'école, pour lutter contre des pratiques et croyances tenaces et créer une « culture de l'assainissement ».

TABLE RONDE N°3 / FINANCER L'ACCES A L'EAU ET A L'ASSAINISSEMENT

Les experts recommandent de :

1. **Inverser le modèle de financement** des projets d'eau et d'assainissement en Afrique, en incitant les pays à apporter les financements initiaux, à travers une augmentation de la part des budgets nationaux dédiés au secteur, afin de stimuler l'aide internationale.
2. **Diminuer les pertes d'eau dans les réseaux d'AEP et d'irrigation**, à travers des mesures incitatives et réviser en profondeur le système de tarification et de gouvernance.

3. **Recréer des Partenariats Publics Privés** économiquement viables et acceptables par les communautés. Favoriser l'implication du secteur privé local et des banques commerciales locales.
4. **Insérer la thématique de l'eau dans les agendas sectoriels** tels que la santé, l'agriculture, le développement durable et faire de l'eau un objectif à part entière au sein des Objectifs du Millénaire pour le Développement.
5. **Mettre en place des mécanismes de financements innovants** dédiés à l'eau, tels que des mécanismes de solidarité décentralisée.
6. **Assurer un financement intégré** des projets d'eau et d'assainissement, impliquant l'ensemble des acteurs (bailleurs de fonds, Etat, collectivités locales, secteur privé, usagers).

TABLE RONDE N°4 / BASSIN DU NIGER ET COOPERATION TRANSFRONTALIERE (ROLE ESSENTIEL DE L'AUTORITE DU BASSIN DU NIGER)

Les experts recommandent de :

1. **Mettre en œuvre concrètement la Vision Partagée** afin d'arriver à une gestion collégiale des ressources pour le bien-être des populations.
Cette mise en œuvre doit tenir compte des impacts des changements climatiques et des pressions anthropiques sur l'eau. Elle doit s'appuyer sur un suivi et des outils scientifiques fiables.
2. **Rendre le cadre institutionnel plus performant** pour atteindre les objectifs de la Vision Partagée à tous les niveaux. Déléguer à l'ABN des prérogatives élargies en matière de coordination et de régulation.
L'expérience de l'OMVS montre qu'il est possible d'offrir un statut juridique commun aux grands barrages.
3. **Réaliser de nouveaux projets de grands barrages**, de manière « utile et intelligente », en respectant les services rendus par les écosystèmes et en mettant effectivement en œuvre les diligences environnementales et sociales.
Prendre conscience du fait que les infrastructures coûtent 20 à 100 fois plus que les études. Les coûts initiaux sont souvent largement sous-évalués. Il est par ailleurs souhaitable de limiter le nombre de partenaires en favorisant leur proximité, leur diversité de profil, et leur confiance mutuelle.

TABLE RONDE JURIDIQUE 1 / DROIT A L'ACCES A L'EAU

Les experts recommandent de :

1. **Adopter de nouvelles lois et textes d'application pour concrétiser le droit à l'eau et à l'assainissement** tel qu'il résulte de la Charte de l'eau du bassin du Niger.
2. **Adopter des objectifs pour spécifier** le niveau de qualité de l'eau à atteindre, la densité des points d'eau et le prix maximum que l'on peut être amené à devoir payer.
3. **Organiser la participation des usagers et en particulier des femmes.**
4. **Adopter des dispositions législatives et réglementaires** relatives à la mise en œuvre du droit à l'assainissement.
5. **Transférer aux niveaux régional et local les compétences et ressources** nécessaires à la mise en œuvre du droit à l'eau potable et à l'assainissement.

TABLE RONDE JURIDIQUE 2 / DROIT INTERNATIONAL

Les experts ont fait le **bilan de la politique juridique** menée dans le bassin du Niger et au niveau de la région pour aller vers plus de coopération, de gestion intégrée des ressources en eau et de sécurité juridique.

Les grands jalons ont été évoqués : Acte de Niamey de 1963 ; Convention portant création de l'ABN en 1980, révisée en 1987 ; formulation de la Vision Partagée pour le développement durable du bassin du Niger en 2002 ; Déclaration de Paris en 2004. Tous ces efforts ont abouti à l'adoption de la **Charte de l'eau du bassin du Niger** en 2008. La Charte de l'eau consacre des normes et des institutions de gestion de l'eau et prévoit des annexes pour assurer sa mise en œuvre effective. La Charte est entrée en vigueur en juillet 2010 ; les normes qu'elle consacre sont donc en début

d'application. Quant aux institutions créées, certaines sont déjà fonctionnelles. Quant aux annexes, celle relative à la protection de l'environnement vient d'être adoptée. Les autres annexes sont à l'étude.

La Charte de l'eau constitue un instrument moderne de gestion des cours d'eau transfrontaliers. **Elle s'est largement inspirée des principes de la Convention des Nations Unies sur les cours d'eau internationaux (1997).**

Recommandations

Considérant que les territoires des Etats membres de l'ABN sont traversés par d'autres cours d'eau transfrontaliers ne faisant l'objet d'aucun accord de bassin ;

Considérant, par ailleurs, le caractère complémentaire entre la Charte de l'eau du bassin du Niger et la Convention des Nations Unies sur les cours d'eau internationaux (1997) ;

Les participants recommandent :

1. aux Etats membres de l'ABN de **ratifier la Convention des Nations Unies sur les cours d'eau internationaux (1997).**
2. **au Secrétariat Exécutif de l'ABN de se saisir de la question et de piloter les concertations** relatives à la Convention des Nations Unies en coopération avec les Etats qui ne l'ont pas encore ratifiée.

ATELIER / LA COOPERATION DECENTRALISEE

Les experts recommandent de :

1. **Développer la coopération institutionnelle** pour renforcer la pérennité des partenariats et la gestion intégrée des ressources en eau à l'échelle des bassins.
2. **Assurer la complémentarité** : démarche concertée basée sur la coordination et l'articulation des partenaires (rôle de chacun en termes de maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, régulation, ...). Accompagner la décentralisation : transfert de la compétence eau et assainissement aux communes qui deviennent maîtres d'ouvrage.
3. **Démultiplier les actions** : capitalisation des enseignements et partage d'expériences, partenariats de coopération Sud-Sud comme levier de la solidarité locale.
4. **Mobiliser pour le financement** des « fonds dormants » (à la fois publics et privés) et mutualiser les contributions financières ; notion d'autofinancement.
5. **Privilégier une approche globale** intégrant le contexte et les problèmes connexes dans la conception du projet.
6. **Renforcer l'ingénierie sociale, technique et institutionnelle** et notamment le rôle central de la sensibilisation, de la formation, de l'information, de la participation, conditions essentielles du changement de mode de gestion au niveau local.
7. **Pérenniser les projets par la responsabilisation des acteurs et l'appropriation des enjeux.**

« Ce Forum a enregistré, à n'en pas douter, des résultats satisfaisants. Il s'agit maintenant de les capitaliser et les valoriser en les portant dans un premier temps à la connaissance de l'ensemble des acteurs concernés par la gestion de l'eau. Il nous faudra ensuite veiller à la mise en œuvre des pertinentes recommandations auxquelles vous avez abouti. Autrement dit, après la phase de réflexion, vous devez vous engager résolument dans celle de l'action en faveur de l'exécution concertée des résultats du Forum de Bamako. Les Chefs d'Etat nous ont invités à passer à l'action.

[...]

Pour sa part, le Gouvernement du Mali ne ménagera aucun effort pour soutenir et accompagner toutes les recommandations issues de vos travaux.

J'invite aussi le Secrétariat de l'ABN à donner une impulsion nouvelle à la mise en œuvre de ses divers programmes d'investissement. »

Habib Ouane, Ministre de l'Energie et de l'Eau du Mali
Cérémonie de clôture, Bamako, 18 octobre 2011

LES MEMBRES DES COMITES

LES CHEFS D'ETAT

invités par le Président de la République du Mali M. Amadou Toumani TOURÉ

Son Excellence M. Paul BIYA, Président de la République du Cameroun
Son Excellence M. Blaise COMPAORÉ, Président du Burkina Faso
Son Excellence M. Idriss DEBY ITNO, Président de la République du Tchad
Son Excellence M. Thomas BONI YAYI, Président de la République du Bénin
Son Excellence M. Alpha CONDÉ, Président de la République de Guinée
Son Excellence M. Mahamadou ISSOUFOU, Président de la République du Niger
Son Excellence M. Alassane Dramane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire
Son Excellence M. Jonathan Ebele GOODLUCK, Président de la République fédérale du Nigeria

LE COMITE D'HONNEUR

sous l'égide du Président Jacques CHIRAC, ancien Président de la République française

Son Excellence M. Ban KI-MOON, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies
Son Excellence M. Alpha Oumar KONARE, ancien Président de la République du Mali
M. Modibo SIDIBE, ancien Premier Ministre de la République du Mali
M. Andris PIEBALGS, Commissaire européen chargé du développement
M. Michel CAMDESSUS, ancien Directeur général du Fonds Monétaire International (FMI)
M. Robert B. ZOELLICK, Président de la Banque Mondiale
M. Donald KABERUKA, Président de la Banque africaine de développement (BAD)
M. Christophe Joseph Marie DABIRE, Président de la Commission de l'UEMOA
M. Soumaïla CISSE, ancien Président de la Commission de l'UEMOA
M. Jacques DIOUF, Directeur général de la FAO
M. Abdou DIOUF, Secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie
M. Luc GUYAU, Président du Conseil de la FAO
M. Jean PING, Président de la Commission de l'Union africaine
M. Anthony LAKE, Directeur exécutif de l'UNICEF
Mme Monique BARBUT, Présidente du Global Environment Facility
M. Henri de RAINCOURT, Ministre auprès du ministre d'État, ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de la Coopération
M. André FLAJOLET, Député du Nord-Pas-de-Calais, maire de Saint-Venant, Commissaire au Forum Mondial de l'Eau
M. Mohamed Salem Ould MERZOUG, Haut Commissaire de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
M. Loïc FAUCHON, Président du Conseil Mondial de l'Eau
M. Collins R. U. IHEKIRE, Secrétaire exécutif de l'Autorité du Bassin du Niger
M. Omar KABBAJ, Conseiller auprès de Sa Majesté Mohammed VI, Roi du Maroc
M. Rajendra Kumar PACHAURI, Président du GIEC, Prix Nobel de la Paix 2007
M. Ismaïl SERAGELDIN, Directeur de la Bibliothèque d'Alexandrie

LA PRESIDENCE DU COMITE SCIENTIFIQUE

M. Habib OUANE, Ministre de l'Energie et de l'Eau de la République du Mali
M. Mahamat Ali ABDALLAH, Président du Conseil des Ministres de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) et Ministre de l'Hydraulique Urbaine et Rurale de la République du Tchad
M. Ahmat Mahamat KARAMBAL, ancien Ministre de l'Eau de la République du Tchad
M. Jonas Aliou GBIAN, Ministre de l'Energie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Energies Renouvelables du Bénin
M. Laurent Gouindé SEDOGO, Ministre de l'Agriculture et de l'Hydraulique du Burkina Faso
M. Jean KOULIDIATI, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable du Burkina Faso
M. Amadou ALI, Ministre de la Justice de la République du Cameroun
M. Abdoulaye YAOUBA, Ministre Délégué auprès du Ministre de la Planification et de l'Aménagement du territoire de la République du Cameroun
M. Clément Boueka NABO, Ministre des Eaux et Forêts de la République de Côte d'Ivoire
M. El Hadj Papa Koly KOUROUMA, Ministre d'État à l'Energie et à l'Environnement de la République de Guinée
M. Tiémoko SANGARE, Ministre de l'Environnement et de l'Assainissement de la République du Mali
M. Issoufou ISSAKA, Ministre de l'Hydraulique et de l'Environnement de la République du Niger
Mme Sarah Reng OCHEKPE, Ministre des Ressources en Eau de la République fédérale du Nigeria
M. Agatham AG ALHASSANE, Ministre de l'Agriculture de la République du Mali
M. Blaise AHANHANZO-GLELE, Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature du Bénin
M. Karim DEMBELE, ancien Ministre chargé de l'Eau de la République du Mali, Directeur général de l'Autorité pour l'Aménagement de Taoussa
M. Lamine KEITA, ancien Ministre chargé de l'eau de la République du Mali
M. Justin ADAMA, ancien Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature de la République du Bénin

LES MEMBRES DU COMITE SCIENTIFIQUE

M. Alain BERNARD, Chef du pôle Gestion Intégrée des Ressources en Eau à l'Office International de l'Eau (OIEau)
M. Maurice BERNARD, Responsable de la division Eau et Assainissement à l'Agence française de développement (AFD)
M. Jacques BERTRAND, Président de l'Association AquaOrbi
M. Christophe BRACHET, Chef de Projet à la Direction de la Coopération Internationale à l'OIEau
M. Philippe BRONGNIART, Conseiller de la fondation Chirac, ancien Directeur général du Groupe Suez
M. Robert DESSOUASSI, Responsable de l'Observatoire de l'Environnement du Bassin à l'ABN
M. Jean-François DONZIER, Directeur général de l'Office International de l'Eau (OIEau)
M. Chedli FEZZANI, Administrateur provisoire du Secrétariat exécutif de l'Observatoire du Sahara et du Sahel
M. Marc GENTILINI, Président honoraire et membre de l'Académie de médecine, Président honoraire de la Croix Rouge française, Délégué général de la fondation Chirac pour l'accès aux médicaments et à une santé de qualité
M. Abdou GUERO, Directeur technique de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN)
Mme Catherine JOUBERT, Directeur général de la fondation Chirac
M. Sering JALLOW, Directeur du département Eau et Assainissement de la Banque africaine de développement (BAD)
M. Olivier LAFOURCADE, ancien Conseiller auprès de la Direction Générale de l'Agence française de Développement (AFD), ancien Directeur à la Banque Mondiale
M. Michel LAURENT, Président de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD)
M. Ghislain de MARSILY, Directeur du Laboratoire de Géologie Appliquée, professeur à l'Université Paris VI et à l'Ecole des Mines de Paris, Membre de l'Académie des Sciences
M. Frédéric MAUREL, Responsable de projet à l'AFD
M. Benoît MIRIBEL, Directeur général de la Fondation Mérieux
Mme Letitia OBENG, Présidente du Partenariat Mondial pour l'Eau (Global Water Partnership, GWP)
M. Jean-Louis OLIVER, Délégué général de la fondation Chirac pour l'accès à l'eau et à l'assainissement, Secrétaire général de l'Académie de l'Eau
M. Jacques OUDIN, Président du groupe d'échanges pour le développement de la coopération internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement
M. Jean-Michel SEVERINO, ancien Directeur général de l'Agence française de Développement (AFD), Membre du Conseil d'administration de la fondation Chirac
M. Henri SMETS, Membre de l'Académie de l'Eau et du Conseil européen du droit de l'environnement
M. Bai-Mass TAAL, Secrétaire exécutif de l'African Ministers' Council on Water (AMCOW)
M. Pierre-Frédéric TENIERE-BUCHOT, Gouverneur du Conseil Mondial de l'Eau
Mme Valérie TERRANOVA, Membre fondateur et membre du Conseil d'administration de la fondation Chirac
M. Kadir TOPBAS, Président de Cités et Gouvernements Locaux Unis
M. Thierry VANDELDE, Délégué général à la Fondation Veolia Environnement
Mme Marie-Laure VERCAMBRE, Responsable du Programme Eau à Green Cross International

LES EXPERTS ET INTERVENANTS DES TABLES RONDES

Table ronde n°1 / Ressources en eau : menaces climatiques, concentrations urbaines et besoins en alimentation

M. Habib OUANE, Ministre de l'Energie et de l'Eau du Mali
M. Marcel RUDASINGWA, Représentant de l'UNICEF (Mali)
M. Amadou Hama MAÏGA, Directeur général adjoint de l'Institut International d'Ingénierie de l'Eau (2IE), à Ouagadougou (Burkina Faso)
M. Erik BRAUDEAU, Département des Sols et de l'Environnement, Qatar Environment and Energy Research Institute (QEERI) (Qatar)
M. Eric SERVAT, Directeur de recherche à l'Institut de Recherche pour le Développement (France)
Modérateur : **M. Jacques BERTRAND**, Président de l'Association AquaOrbi

Table ronde n°2 / Eau et assainissement : qualité de l'eau et sécurité sanitaire

Prof. Marc GENTILINI, Président honoraire et membre de l'Académie de médecine, Président honoraire de la Croix-Rouge française, Délégué général de la fondation Chirac pour le programme « Accès à des médicaments et à une santé de qualité »
M. Ibrahim Adam SOULE, Directeur général de l'Eau du Bénin, représentant du Ministre Jonas Aliou GBIAN
M. Tiémoko SANGARE, Ministre de l'Environnement et de l'Assainissement du Mali
Mme Mariam Y. SOU, Chercheur à l'Institut International d'Ingénierie de l'Eau (2IE) de Ouagadougou (Burkina Faso)
M. David DELIENNE, Conseiller régional pour l'eau et l'assainissement à l'UNICEF (basé au Sénégal)
M. Benoit Yaranga KOUMARE, Directeur Général du Laboratoire National de la Santé (Mali)
M. Souleymane DIALLO, Directeur général du Centre d'Infectiologie Charles Mérieux (CICM) (Mali)
Mme Ly Fatoumata KANE, Directrice Nationale de l'Hydraulique (Mali)
Modérateur : **M. Benoît MIRIBEL**, Directeur général de la Fondation Mérieux, Président d'Action contre la Faim

Table ronde n°3 / Financer l'accès à l'eau et à l'assainissement

Mme Sarah Reng OCHEKPE, Ministre fédérale des ressources en eau du Nigeria
M. Michel CAMDESSUS, membre fondateur de la fondation Chirac, ancien Directeur général du Fonds Monétaire International
M. Sering JALLOW, Directeur du Département Eau et Assainissement de la Banque africaine de développement

M. Jean-Michel SEVERINO, ancien Directeur général de l'Agence française de développement, membre du Conseil d'administration de la fondation Chirac (France)

M. Omar KABBAJ, ancien Président de la Banque africaine de développement, Conseiller auprès de Sa Majesté le Roi Mohammed VI du Maroc

M. Bertrand CLOCHARD, Chef de Projet Senior Eau et Assainissement, Agence française de Développement (France)

M. Jean-Philippe BAYON, Conseiller Spécial au Programme des Nations Unies pour le Développement, Plateforme des Financements Innovants (Suisse)

Modérateur : **M. Olivier LAFOURCADE**, Directeur de 1996 à 2002 à la Banque Mondiale

Table ronde n°4 / Bassin du Niger et coopération transfrontalière (rôle essentiel de l'Autorité du Bassin du Niger)

M. Mahamat Ali ABDALLAH, Président en exercice du Conseil des Ministres de l'Autorité du Bassin du Niger, Ministre de l'Hydraulique Urbaine et Rurale du Tchad

M. Collins R.U. IHEKIRE, Secrétaire exécutif de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN)

M. Robert DESSOUASSI, Responsable de l'Observatoire du bassin du Niger à l'ABN

Mme Birguy LAMIZANA, Programme des Nations Unies pour le Développement Mali

M. Tamsir NDIAYE, Directeur de l'Environnement et du Développement Durable Haut-Commissariat de l'OMVS

M. Pierre-Frédéric TENIERE BUCHOT, Gouverneur du Conseil Mondial de l'Eau

M. Almoustapha GARBA, Haut Commissaire à l'Aménagement de la Vallée du Niger

M. ANSELME, représentant de M. Bai-Mass Taal, Secrétaire exécutif de l'AMCOW

Modérateur : **M. Adama SANOGO**, Secrétaire général de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS)

Table ronde juridique 1 / Droit à l'accès à l'eau

M. le Conseiller Koanda SABNE, représentant de M. Laurent Gouindé SEDOGO, Ministre de l'Agriculture et de l'Hydraulique du Burkina Faso

M. Amidou GARANE, Docteur en droit public international, Université de Ouagadougou (Burkina Faso)

M. Moustapha NGAIDO, Chargé d'Enseignement en Droit Public, Faculté des Sciences Juridiques et Politiques, Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal)

Mme Fatimata Dicko ZOUBOYE, Présidente de la Chambre des Notaires du Mali (Mali)

M. Juste Gbelidji NANSI, Directeur Burkina Faso/Togo d'Eau Vive (Burkina Faso)

M. Richard BAHUMWIRE, Directeur des Programmes, Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement (Burkina Faso)

Modérateur : **M. Drissa KEÏTA**, Conseiller juridique à l'Autorité du Bassin du Niger

Table ronde juridique 2 / Droit international

Mme Sarah Reng OCHEKPE, Ministre fédérale des Ressources en Eau du Nigeria

M. Koanda SABNE, Conseiller Technique et représentant de M. Laurent Gouindé SEDOGO, Ministre de l'Agriculture et de l'Hydraulique du Burkina Faso

M. André FLAJOLET, Commissaire au Forum Mondial de l'Eau, Président du Conseil National de l'Eau (France)

M. Amidou GARANE, Docteur en Droit Public international, Université de Ouagadougou (Burkina Faso)

M. Makane Moïse MBENGUE, Lecturer à la Faculté de droit de l'Université de Genève (Membre de la Plateforme pour le droit international de l'eau douce, Département de droit international et organisation internationale), Professeur invité à Sciences Po Paris (Ecole de droit) et à l'Université Catholique de Lille (Sénégal)

M. Drissa KEITA, Conseiller juridique à l'Autorité du Bassin du Niger (Niger)

M. Mahamane Dédéou TOURE, Chargé de Programmes Régionaux, CEDEAO / CCRE (Burkina Faso)

Modérateur : **Mme Marie-Laure VERCAMBRE**, Responsable du Programme Eau de Green Cross International

Atelier / la coopération décentralisée

M. Jacques OUDIN, Président du groupe d'échanges pour le développement de la coopération internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement

M. Hamidou DIAKITE, Autorité du Bassin du Fleuve Niger (Mali)

M. Michel STEIN, Agence de l'Eau Loire-Bretagne (France)

M. Saturnin Ago SOHOU, Maire de la Commune de Toffo (Bénin)

Mlle Charlotte Baile KALINOWKSI, SIAAP, Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération parisienne (France)

M. Mahaman AMADOU, ONG RAIL-Niger (Niger)

M. Dédéou TRAORE, Projet d'Appui au Développement Local de la région de Tombouctou (Mali)

M. Alissan NAHE, ONG Eau Vive (Mali)

M. Oumar Pascal TOGOLA, ONG Eau Vive (Burkina Faso)

Modérateur : **M. Alain BERNARD**, Chef du pôle Gestion Intégrée de la Ressource en Eau à l'Office International de l'Eau (France)

LA FONDATION CHIRAC

AGIR AU SERVICE DE LA PAIX

Lancée le 9 juin 2008, la fondation Chirac agit pour prévenir les conflits. Ceux-ci risquent de résulter de l'absence de dialogue et de respect entre les cultures. Ils peuvent aussi avoir pour cause les inégalités entre les peuples pour l'accès à des ressources de plus en plus menacées : l'eau potable, les sols fertiles, les forêts... La pauvreté rend plus difficile pour beaucoup l'accès aux médicaments de qualité, à la santé et à l'éducation.

Accès à des médicaments et à une santé de qualité

Le Président Jacques Chirac, le Président Boni Yayi et le Président Blaise Compaoré ont lancé en octobre 2009 l'Appel de Cotonou qui avait comme objectif de politiser le phénomène du trafic de « faux médicaments ». Aujourd'hui, cet Appel réunit une quarantaine d'États signataires et plusieurs grands organismes internationaux (Commission européenne, Francophonie, Interpol, Organisation mondiale des Douanes, ONU...).

Poursuivant cet engagement la Fondation a mis en place, en partenariat avec le Ministère des Affaires étrangères français, la CEDEAO, l'UEMOA, l'OMS et le gouvernement burkinabé, de la « Table ronde sur les faux médicaments en Afrique de l'Ouest », du 27 au 29 septembre 2011 à Ouagadougou.

Depuis février 2009, la fondation Chirac soutient le Laboratoire National de Contrôle de la Qualité des Médicaments

de Cotonou. L'extension de ce Laboratoire pourra à terme lui permettre d'acquérir la pré-qualification de l'OMS et de devenir ainsi une structure modèle de contrôle de la qualité des médicaments dans toute l'Afrique de l'Ouest.



L'appel de Cotonou contre les faux médicaments, octobre 2009
© fondation Chirac

Lutte contre la déforestation et la désertification

Ce programme se concentre sur l'exploitation durable des forêts dans le bassin du Congo. Aujourd'hui, plus de 5 millions d'hectares de forêts sont certifiés (FSC) dans cette région.

Avec le Ministère de la Culture et de la Communication, et le Fonds français pour l'environnement mondial, la fondation Chirac a lancé en septembre 2010 une sensibilisation auprès des étudiants-architectes. L'objectif est de leur faire prendre conscience de leur responsabilité vis-à-vis des forêts tropicales. Cette sensibilisation consiste en conférences de la journaliste et primatologue Emmanuelle Grundmann, au sein des 20 Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture (ENSA).

Sur le thème de la sécurité foncière, la fondation Chirac a signé, le 19 mai 2010, un partenariat avec le Conseil supérieur du notariat (CSN), expert des droits fonciers. A ce jour, plusieurs pays cibles ont été identifiés : le Vietnam, le Bénin, le Burkina Faso, Madagascar, où des missions d'audit ont été ou vont être organisées selon leur avancée dans leur réforme foncière.

Diversité culturelle

La fondation Chirac soutient l'association Sorosoro, qui vise à recueillir et à préserver, sous forme audiovisuelle, une documentation des langues et des cultures menacées de disparition dans le monde. Sorosoro a démarré en 2009 au Gabon et au Guatemala et a depuis tourné en Nouvelle Calédonie, Sénégal et Guyane notamment. Les langues documentées (une quinzaine à ce jour) alimentent un site ouvert au grand public. Une Encyclopédie numérique est aujourd'hui en ligne et régulièrement enrichie.

Le Prix de la fondation Chirac pour la prévention des conflits a pour but d'augmenter la notoriété et de soutenir ceux qui investissent une partie de leur vie et de leurs ressources à prévenir les conflits. Son attribution cherche à accroître la reconnaissance internationale de ces efforts, susciter de nouvelles vocations et donner des moyens financiers pour la poursuite de ce travail.

Le Prix 2011 a été décerné à Marguerite Barankitse et à Louise Arbour, le jeudi 24 novembre au musée du Quai Branly à Paris.

Lauréats 2010 : Monsieur Lakhdar Brahimi, pour son action au Liban, en Irak et en Afghanistan ; Monsieur Mario Giro, pour son action pour son action au sein de la Communauté Sant'Egidio.

Lauréats 2009, l'Imam Muhammad Ashafa et le Pasteur James Wuye, deux Nigériens engagés dans la réconciliation entre chrétiens et musulmans ; Monsieur Park Jae-Kyu, Président de l'Université Kyungnam et ancien ministre de l'Unification en Corée du Sud, pour son action de pacification dans la péninsule coréenne.

SON ACTION DANS LE DOMAINE DE L'ACCES A L'EAU ET A L'ASSAINISSEMENT

Potabilisation de l'eau des lacs artificiels à Haïti

Le Programme Eau et Assainissement de la fondation Chirac a soutenu et fait connaître un projet de potabilisation de l'eau des lacs collinaires en Haïti, mené dans la ville de Pandiassou par l'association française AquaOrbi et la Congrégation des Petits Frères de l'Incarnation.

Il a permis la création de 50 lacs collinaires pouvant permettre à des centaines de milliers d'habitants de vivre de leur propre activité (pêche, agriculture...). Alimenter cette population en eau saine est devenu une urgence et Frère Franklin Armand, fondateur de la Congrégation, a pris l'initiative de rendre potable l'eau de ces lacs artificiels.



Lac collinaire artificiel en Haïti © fondation Chirac

Retour sur 2010

- **Février 2010** : la fondation Chirac devient membre du Partenariat français pour l'eau.
- **Mars 2010** : lancement du projet de terrain de potabilisation de l'eau des lacs collinaires à Haïti, en partenariat avec l'association AquaOrbi (présidée par M. Jacques Bertrand).
- **Mai 2010** : journées rencontres « En route vers le Sommet des OMD » au ministère des Affaires étrangères et européennes à Paris.
- **Juin 2010** : réunion de lancement du 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau de Marseille
- **Septembre 2010** : fin de la première phase de potabilisation des lacs à Haïti. L'usine peut fournir plus de 50 000 litres d'eau potable par jour.
- **Octobre 2010** : la fondation Chirac devient membre du Conseil Mondial de l'Eau.
- **Octobre 2010** : lancement de la préparation du Forum « Solidarité pour l'eau dans les pays du bassin du Niger », en partenariat avec des étudiantes de Sciences Po Paris.
- **Novembre 2010** : participation au colloque « Eau pour tous : pour en finir avec l'inacceptable » organisé par l'Institut de France et la fondation Eau pour tous – Suez Environnement

REMERCIEMENTS ET PARTENAIRES

La fondation Chirac remercie le Président de la République du Mali M. Amadou Toumani Touré pour son chaleureux accueil et son inestimable soutien au Forum. La Fondation adresse également tous ses remerciements et sa reconnaissance à M. Habib Ouane, Ministre de l'Energie et de l'Eau du Mali, pour son appui et son investissement dans la préparation, la réalisation et le suivi des deux journées, ainsi qu'à M. Boubacar Sidiki Touré, Ambassadeur du Mali en France.

La Fondation remercie très sincèrement ses partenaires dans l'organisation du Forum « Solidarité pour l'eau dans les pays du bassin du Niger », et particulièrement les membres du Ministère de l'Energie et de l'Eau du Mali, les coordinateurs, modérateurs et experts des tables rondes, pour leur participation et la qualité de leurs interventions. Sans eux, le Forum n'aurait pu aboutir sur des recommandations de grande rigueur scientifique pouvant être présentées au Forum Mondial de l'Eau de Marseille. De même, la Fondation remercie les participants du village associatif et M. Bernard Desjeux.

Enfin, sont remerciés l'ensemble des membres du Comité scientifique du Programme « Accès à l'eau et à l'assainissement » de la Fondation pour le partage de leur expertise et leur pilotage dans la conception et la réalisation du Forum.

Retrouvez les actes complets du Forum sur www.fondationchirac.eu

Partenaires institutionnels et de terrain

Académie de l'Eau, African Ministers' Council on Water (AMCOW), Agence Française de Développement (AFD), Agences de l'eau françaises, Association Africaine de l'Eau (AAE), Autorité du Bassin du Niger (ABN), Banque africaine de développement (BAD), Banque Mondiale, Caisse des Dépôts et Consignations, Catherine et Bernard Desjeux, Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Coordination Régionale des Usagers des Ressources Naturelles du Bassin du Niger (CRU-BN), Fondation Mérieux, France Volontaires, Green Cross International, Institut de recherche pour le développement (IRD), La Chaîne du Cœur, Ministère de l'Energie et de l'Eau du Mali, Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL), Ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE), Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), Office International de l'Eau (OIEau), Partenariat Français pour l'Eau (PFE), Programme Solidarité Eau (pS-Eau), Qatar Foundation, Réseau International des Organisations du Bassin (RIOB), Réseau Projection, Radio France International, Saur, Sciences Po Paris, Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), UNESCO, Veolia Environnement, World Water Council.

Partenaires financiers

La fondation Chirac remercie particulièrement :

L'Agence Française de Développement (AFD), Air France, la Banque africaine de développement (BAD), CFAO, Cheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, Emir de l'État du Koweït, la Financière Pinault, l'Hôtel Salam, l'Hôtel Royal, l'Institut Mérieux, la Malienne de l'Automobile, la Qatar Foundation, Servair, Suez Environnement, Voyageurs du Monde.

Les Autorités du Mali et la fondation Chirac tiennent également à remercier

La Coopération Internationale Allemande (GIZ), la Coopération Hollandaise de Développement, la Coopération Danoise de Développement, la Coopération Suédoise de Développement, la Banque Islamique de Développement (BID), l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA), la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Banque Ouest Africaine pour le Développement (BOAD), le Fonds de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP), la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC), la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), le Fonds Saoudien de Développement (FSD), le Fonds d'Abu Dhabi pour le Développement, le Fonds Koweïtien pour le Développement, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, Wetlands International, l'Autorité du Liptako Gourma, la Commission Economique pour l'Afrique (CEA), le Fonds pour l'Environnement Mondial.



Fondation Chirac

14 rue d'Anjou
75008 Paris
Tél : + 33 (0) 1 47 42 87 60
Fax : + 33 (0) 1 47 42 87 78
www.fondationchirac.eu

fondation
Chirac



agir au service de la paix